

## **Conseil Communal de Veytaux**

Procès-verbal N°02/2017 de la séance du

Lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 – à 20h00

En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

---

Président : M. J.-F. Pilet

Présents : **31 membres**

Excusés : **1 membre**

Mmes/MM. : M. Pezzuti

Absents : **3 membres**

Mmes/MM. : J. Escaleira Lopes, J.-M. Pierlot, A. Wiedmer

### **L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017 EST LE SUIVANT :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2017
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
  - a) CORAT Riviera – Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire – Rapport d'activités 2016 (communication N°03/2017)
  - b) Prévention Riviera – Rapport d'activités 2016 (communication N°04/2017)
5. Dépôt de préavis :
  - a) Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2016 (préavis N°02/2017)
  - b) Relatif au rapport de gestion 2016 (préavis N°03/2017)
  - c) Relatif à la gestion et comptes 2016 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°04/2017)
  - d) Relatif aux comptes 2016 du Fonds culturel Riviera (préavis N°05/2017)
  - e) Relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 57'818.00, en complément au préavis N°01/2013, pour couvrir les frais liés à l'établissement d'un plan général d'affectation et d'un règlement (préavis N°06/2017)
  - f) Relatif à la demande d'un crédit de CHF 77'500.00 pour couvrir les frais d'études pour le réaménagement de la route cantonale (RC 780) aux abords du Château de Chilon et en traversée de localité (préavis N°02/2017)

6. Rapports des commissions :
  - a) Relatif à la demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour financer les frais d'étude du projet de construction d'un bâtiment multi-générationnel sur la parcelle communale 363, sise à la Rue du They, et du calcul de son coût de construction (préavis N°01/2017)
7. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, J.-F. Pilet**, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, huissier, ainsi que M. l'agent de proximité.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à apporter à l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2017**

**M. le Président, J.-F. Pilet**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**M. le Président, J.-F. Pilet**, revient sur les élections du 30 avril dernier. Notre Syndique, Ch. Chevalley, a été réélue en 5<sup>ème</sup> position, mais devant les candidats montreusiens du PLR. Nous pouvons nous réjouir d'avoir une représentante de la commune au Grand Conseil.

Applaudissements de l'assemblée afin féliciter la Syndique pour son élection au Grand Conseil.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, remercie l'assemblée et indique qu'elle poursuivra son mandat avec honneur.

#### 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'en complément des communications écrites transmises aux conseillers, il y a deux communications d'Igor Rinaldi, une communication d'Arnaud Rey Lescure et une communication de sa part.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, lance un appel pour des accueillantes en milieu familial. Sur la région, il y a peu de monde pour renouveler les mamans de jour.

**I. Rinaldi** revient sur les travaux sur la route entre Villeneuve et Sonchaux et précise que ces derniers sont finis. La purge des filets a eu lieu et tout s'est fini dans les délais malgré les conditions météo. Quelques 130m<sup>3</sup> de rochers sont tombés sur la route pendant la purge. La route sera à nouveau fermée l'année prochaine à la même période.

**I. Rinaldi** indique que le petit chalet sis à la Route du Liboson d'en Bas est en très mauvais état. Le but est de le reconstruire, sous la forme d'un couvert. Cela sera fait, dans la mesure du possible, dans le budget « entretien ».

**A. Rey Lescure** revient sur le problème récurrent des places de parc. Il essaie de trouver des solutions. Il faudra peut-être en arriver au macaron. Il y a plusieurs étapes : d'abord, on augmente le nombre de places, puis on limite le temps dans la partie basse, puis dans la partie haute et finalement le macaron. On en est dans la première phase. Il présente le projet : mise en place de 11 places de parc, soit 3 vers le cimetière du côté gauche de la route, 3 places de parc seront installées en plus vers la barrière en zinc sur la droite à la fin des travaux (dans 3 ans), 2 places à la suite des 3 places à la sortie de la Rue des Falquières et 5 places au bas de la Rue Bonivard. Cela permet aussi un ralentissement volontaire puisque c'est une zone 30km/h. La signalisation sera modifiée. Cela devrait être fait d'ici 2-3 semaines. Sur la place du hangar à bois, il est aussi possible de mettre des places. Un tout-ménage sera adressé aux citoyens pour que les personnes intéressées par une location à un prix modique se manifestent. Les réponses n'engagent à rien, mais ceux qui répondront seront les premiers avertis. Il est également possible de mettre une borne électrique pour recharger les voitures.

**V. Schweizer Ronnerström** indique qu'il y a une grande ligne rouge sur le schéma et demande ce qu'il est en.

**A. Rey Lescure** précise que la route est trop étroite, mais on a réfléchi à en mettre là, à la Route des Doreyres. Ce n'est finalement pas possible pour les places « régulières ». On garde cette zone pour les manifestations.

**L. Mareda** demande ce que représente le « prix modique ».

**A. Rey Lescure** répond qu'il s'agit d'un prix classique, soit entre CHF 80.00 et CHF 100.00.

**J.-L. Puenzieux** indique que CHF 100.00 pour une place de parc extérieure, ce n'est pas un prix modique.

**A. Rey Lescure** répond qu'il voulait dire classique et non modique. Le prix n'est toutefois pas encore défini. On ne sait pas exactement le tarif qui sera appliqué.

**S. Teklits** revient sur les gravats de la route qui monte à Sonchaux et demande ce qu'on en fait.

**I. Rinaldi** répond que les rochers sont acheminés aux carrières d'Arvel.

**a) CORAT RIVIERA – COMMISSION CONSULTATIVE REGIONALES  
POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – RAPPORT D'ACTIVITES  
2016 (COMMUNICATION N°03/2017)**

**b) PREVENTION RIVIERA – RAPPORT D'ACTIVITES 2016  
(COMMUNICATION N°04/2017)**

## **5. DEPOT DE PREAVIS**

**a) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2016  
(PREAVIS N°02/2017)**

**M. le Président, J.-F. Pilet**, précise que c'est la commission de gestion qui rapportera sur ce préavis.

La séance aura lieu le 8 mai 2017 à 18h30.

**b) RELATIF AU RAPPORT DE GESTION 2016 (PREAVIS N°03/2017)**

**M. le Président, J.-F. Pilet**, précise que c'est la commission de gestion qui rapportera sur ce préavis.

La séance aura lieu le 8 mai 2017 à 18h30.

**c) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES DE LA COMMUNAUTE  
INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL)  
(PREAVIS N°04/2017)**

**M. le Président, J.-F. Pilet**, précise que c'est la commission permanente qui rapportera sur ce préavis.

**d) RELATIF AUX COMPTES 2016 DU FONDS CULTUREL RIVIERA  
(PREAVIS N°05/2017)**

**M. le Président, J.-F. Pilet**, précise que c'est la commission permanente qui rapportera sur ce préavis.

**e) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'APUREMENT DE CHF 57'818.00, EN COMPLEMENT AU PREAVIS N°01/2013, POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN GENERAL D'AFFECTION ET D'UN REGLEMENT (PREAVIS N°06/2017)**

**M. le Président, J.-F. Pilet**, propose qu'une commission de 5 membres soit nommée.

La séance aura lieu le 4 mai à 19h30.

La commission est composée de M. Pezzuti, A. Koschevnikov, A. Di Perri Santo, P. Guillaume et J. Grandchamp.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

**f) RELATIF A LA DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 77'500.- POUR COUVRIR LES FRAIS D'ETUDES POUR LE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE CANTONALE (RC 780) AUX AORDS DU CHATEAU DE CHILLON ET EN TRAVERSEE DE LOCALITE (PREAVIS N°07/2017)**

**M. le Président, J.-F. Pilet**, propose qu'une commission de 5 membres soit nommée.

La séance aura lieu le 4 mai à 18h30.

La commission est composée J.-M. Pierlot, Y. De Bernardis, P. Mason, L. Mareda et A. Di Perri Santos.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, ouvre la discussion liminaire.

**L. Mareda** demande si la séance qui a lieu au Château de Chillon le 3 mai 2017 est en lien avec ce préavis.

**J.-M. Emery** répond qu'il s'agit d'une conférence de presse. Toutefois, ce n'est pas directement en lien avec le préavis parce que cela ne concerne que la partie devant le Château.

Il n'y a plus de remarque.

## 6. RAPPORT DES COMMISSIONS

### a) RELATIF A LA DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 210'000.00 POUR FINANCER LES FRAIS D'ETUDE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTI-GENERATIONNEL SUR LA PARCELLE COMMUNALE 363, SISE A LA RUE DU THEY, ET DU CALCUL DE SON COÛT DE CONSTRUCTION (PREAVIS N°01/2017)

**M. le Président, J.-F. Pilet**, prie le rapporteur, R. Aeberli, de lire son rapport.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, ouvre la discussion.

**P. Ruch** constate que le rapport de la commission est très bien fait. S'agissant de l'amendement proposé par la commission, il demande quel est l'argument qui fait qu'un bâtiment mieux isolé ne correspond pas à ce genre de personnes.

**R. Aeberli** indique que les personnes âgées n'ont pas les mêmes habitudes.

**O. Gasser** revient sur la somme de CHF 1.5 million suite au dézonage de Sonchaux. Il demande si on est sûr de les obtenir. En plus, on devra rembourser le prêt à l'Etat et le rendement est de 10%.

**R. Aeberli** répond que l'amortissement ne rentre pas dans le calcul de la marge d'autofinancement.

**J.-M. Emery** ajoute que la convention avec Chavannes porte sur 3 millions de francs. Le premier volet, de CHF 1.5 million est de toute façon acquis à la Commune car le dézonage de Sonchaux a été admis par le Canton. Il faut maintenant que le plan de quartier de Dornigny passe. Mais ce n'est que la 2<sup>ème</sup> phase. On attend l'avancement de cette étude pour parler de la deuxième moitié, par CHF 1,5 million.

**J.-M. Emery** précise encore que le bâtiment respectera les normes MINERGIE, mais on n'impose pas aux gens de vivre dans une pièce fermée. On renonce à la certification, mais les critères seront respectés.

**L. Mareda** demande si le projet concernant des appartements de 2 et 3 pièces est définitif et se demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir également des appartements d'1 pièce.

**J.-M. Emery** répond que c'est justement le but de mandater un bureau d'architectes. Il devra soulever ce genre de point. L'idée était peut-être aussi de faire venir un médecin ou un groupe de médecin. C'est bien par rapport aux subventions. Le projet est ouvert et le but est d'avancer dans l'étude.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, procède vote amendement. L'amendement est accepté à l'unanimité.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, procède vote préavis tel qu'amendé. Le préavis tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

## **7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. le Président, J.-F. Pilet**, ouvre la discussion.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, indique que le marché aux fleurs aura lieu samedi prochain ,6 mais, dès 9h00. Une petite restauration est possible sur place.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, précise que le repas de soutien pour la fête au village 2018 aura lieu le 23 septembre prochain. D'autres communications suivront le moment venu. Le souper aura lieu au Collège.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 12 juin 2017. Il s'agira de la dernière séance de l'année et un apéritif sera offert par la Municipalité à la fin de la séance.

**M. le Président, J.-F. Pilet**, remercie et clôt la séance, il est 20h43.

### **Prochaines séances du Conseil**

**12 juin, 11 septembre, 30 octobre et 4 décembre 2017**

**Le Président**

**La Secrétaire**

**J.-F. Pilet**

**A. Puenzieux**

**Fait à Veytaux, le 1<sup>er</sup> mai 2017**